

Eau 17 renforce ses aides aux agriculteurs en 2026 : jusqu'à 6 000 € par exploitation pour protéger les ressources en eau

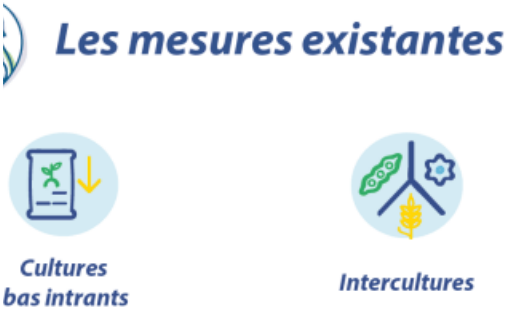
Eau 17 renforce son dispositif d'aides directes aux agriculteurs des territoires des périmètres de ses captages Arnoult-Lucérat (entre Saintes et Rochefort) et Landrais. Ces aides, lancées en 2023 pour accélérer la transition agroécologique et faire face aux pollutions diffuses affectant la qualité des ressources en eau, ont déjà accompagnées 50 exploitations sur 645 ha en 2025.

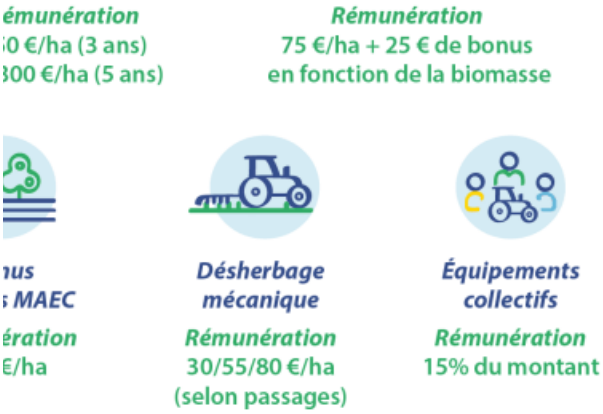
Un historique de succès depuis 2023

Depuis leur création, ces aides complètent les MAEC, souvent inadaptées aux contextes céréaliers locaux. La contractualisation volontaire est simplifiée, les paiements sont rapides, les engagements durent de 1 à 5 ans après un diagnostic gratuit réalisé par la chambre d’agriculture. Le bilan montre une croissance régulière.

ANNÉE	EXPLOITATIONS	HECTARES	BUDGET
2023	23	263	52 000 €
2024	36	378	81 500 €
2025	50	645	159 000 €
OBJECTIFS 2026	60	800	252 000 €

Les 8 mesures disponibles dès 2026





Mesures phares existantes

Cultures bas intrants
Rémunération : 250/300 €/ha (3/5 ans)
Bonus prairies MAEC
Rémunération :100 €/ha
Désherbage mécanique
Rémunération : 30/55/80 €/ha
Intercultures
Rémunération : 75 €/ha + 25€ bonus
Équipements collectifs
Rémunération :15% du montant

Nouvelles aides en 2026

Jachères/bandes mellifères
200 €/ha (3 ans)
Lin oléagineux
300 €/ha (1 an)
Cultures pluriannuelles
300 €/ha (5 ans)
Intercultures
Rémunération : 75 €/ha + 25€ bonus
Équipements collectifs
Rémunération :15% du montant

Nouveaux plafonds revalorisés en 2026

4 500 €/an standard par exploitation
Super-plafond 6 000 €/an (éleveurs, bio, nouveaux installés, cultures BNI pluriannuelles)
GAEC : plafond proportionnel au nombre d'associés (9 000 € ou 12 000 € pour 2 associés)

Engagement financier fort pour 2026

Eau 17 investit 252 000 € en 2026 pour soutenir les agriculteurs : 180 000 € d'aides directes sur Arnoult-Lucérat, 33 000 € pour le captage de *Tout Vent* situé à Landrais et 39 000 € dédiés aux diagnostics d'exploitation

diagnostics d'exploitation.

172 100 € de cofinancement sont attendus de la Région Nouvelle-Aquitaine et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, confirmant le soutien des financeurs publics à cette démarche partenariale.

Pour 2027, une étude est en cours afin de transposer tout ou partie de ces aides directes en Paiements pour Services Environnementaux (PSE). Ce dispositif garantira la pérennité du soutien financier tout en liant rémunération aux résultats concrets de préservation de la qualité de l'eau potable. Un partenariat gagnant-gagnant pour sécuriser durablement les ressources en eau.

Les agriculteurs intéressés peuvent candidater dès maintenant au 05 46 92 72 84 ou par mail (cliquer ici pour envoyer un mail)

EAU 17

131 cours Genêt
CS 50517 - 17119 Saintes Cedex

05 46 92 72 72